

L'abonnement solidaire

Pour soutenir notre projet de maraîchage des « Jardins d'Emmy »

C'est quoi ?

Une **solution novatrice** qui nous permet d'exprimer notre **solidarité** à plusieurs niveaux :

- **Entre coopérateurs** : le coût de l'abonnement tient compte de la capacité financière du ménage et de sa taille (individu, couple, famille)
- **Envers l'équipe maraîchère** : les abonnements apportent un socle financier qui ne fluctue pas en fonction des achats et assure déjà une (bonne) partie des salaires
- **En faveur de notre coopérative** : souscrire à l'abonnement permet à notre projet de maraîchage de se développer dans des conditions propices afin de devenir autoporteur.

Pour qui ?

Chaque ménage coopérateur est **libre** d'adhérer à l'abonnement solidaire s'il le souhaite.

Les **autres formes de soutien** (recherche de nouveaux coopérateur-trice-s, achats de plus de légumes des « Jardins d'Emmy », contribution financière en fin d'année si besoin, etc.) sont tout autant importantes et appréciées 😊

Ça marche comment ?

En prenant un abonnement solidaire, ton ménage bénéficiera pendant une année d'une **réduction de 40% sur le prix des légumes des « Jardins d'Emmy »** (les produits avec le code « EMY... »), ce qui rend ces légumes bio et locaux encore plus irrésistibles et devrait donc t'encourager à en consommer d'avantage et comme ils sont aussi bénéfiques pour la santé, tout le monde en ressort gagnant 😊

Quel est le coût de l'abonnement ?

Tu trouveras ci-dessous une grille de référence indicative pour t'aider à déterminer le montant applicable à ton ménage. Cette somme est valable pour une année civile (du 1.1 au 31.12).

| Revenu du ménage (chiffre 5.5 de la déclaration d'impôt) | 0 - 25K | 26 - 45K | 46 - 65K | 66 - 85K | 86 - 105K | > 105K | abo soutien |
|---|---------|----------|----------|----------|-----------|--------|----------------|
| Ménage de 1 personne | 50 | 75 | 125 | 200 | 350 | 500 | 650 |
| Ménage de 2 personnes | 75 | 125 | 200 | 350 | 500 | 650 | 800 |
| Ménage de +2 personnes | 100 | 200 | 300 | 450 | 600 | 750 | 900 |

Exemple : pour un ménage de deux personnes dont le revenu annuel est inférieur à 25'000 CHF, l'abonnement est de 75 CHF/an. La dernière colonne « abo soutien » permet d'apporter une aide toute particulière à notre projet de maraîchage, indépendamment de son revenu, tout comme il est possible d'opter pour un montant supérieur à celui normalement applicable.

Si tu souhaites souscrire à l'abonnement solidaire, il te suffit de **le communiquer avec le montant de l'abonnement** à l'équipe FIN (fin@chez-emmy.ch).

D'avance merci pour ton soutien !

